

Charte d'engagement mutuel

Zen Attitude
Formations



Afin de garantir une expérience de formation de qualité, propice à l'apprentissage et au respect de chacun, Zen Attitude et les stagiaires s'engagent mutuellement à respecter les principes suivants :

Engagement de l'organisme de formation

Zen Attitude s'engage à :

- Proposer une formation structurée, conforme au programme annoncé.
- Mettre à disposition un cadre pédagogique clair et sécurisant.
- Transmettre des techniques professionnelles respectueuses du corps et de la personne.
- Accompagner chaque stagiaire dans sa progression avec bienveillance et professionnalisme.
- Garantir un environnement favorable à l'apprentissage et aux pratiques.

Engagement des stagiaires

Afin de permettre le bon déroulement de la formation, les stagiaires s'engagent à :

- Respecter les horaires de formation.
- Participer activement aux pratiques et aux échanges.
- Respecter les autres participants ainsi que le cadre bienveillant de la formation.
- Se présenter avec le matériel nécessaire demandé en amont de la formation.

Dans certaines formations, l'utilisation d'outils spécifiques fait partie intégrante du protocole pédagogique enseigné.

À ce titre, les stagiaires s'engagent à :

- Se procurer le matériel indiqué avant la formation.
- Apporter ce matériel le jour de la formation afin de pouvoir participer aux pratiques.

Pour les formations utilisant le galet de cohérence cardiaque Zenspire, celui-ci fait partie intégrante du protocole pédagogique et doit être commandé via le lien envoyé par Zen Attitude et apporté lors de la formation.

Esprit de la formation

Les formations Zen Attitude s'inscrivent dans une démarche de transmission professionnelle, respectueuse et bienveillante, où chacun contribue à créer un espace d'apprentissage serein et enrichissant.

La participation aux formations implique l'adhésion à cette charte pédagogique.

Zen Attitude
90, ch. de la falence 30230 Gaujac
Siret 453 147 850 00081
NDA 76300485730
Tel. 06.02.52.48.10